RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agreste
La statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

INFOS RAPIDES

JUIN 2025 N° 69

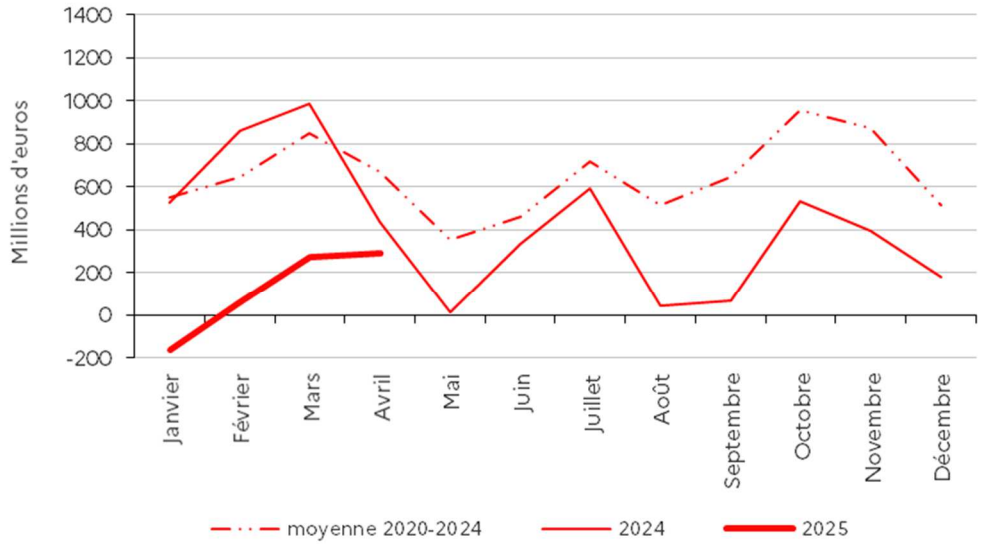
Données des figures et données complémentaires à télécharger

Commerce extérieur – n° 06 / 12

En avril 2025, les échanges avec les pays tiers pèsent sur les résultats du commerce agroalimentaire

En avril 2025, le solde des échanges agroalimentaires français atteint 292 millions d'euros (M€), en baisse de 146 M€ par rapport à l'excédent enregistré en avril 2024. La hausse des importations en valeur (+ 499 M€, soit + 7 % sur un an) est supérieure à la progression des exportations (+ 353 M€, soit + 5 %). Le solde des produits agricoles bruts recule sur un an (- 150 M€), principalement du fait de la hausse de la valeur des importations de café et de cacao. L'excédent commercial en produits transformés évolue peu, avec une très légère augmentation (+ 4 M€) en raison de la hausse des exportations, pour pratiquement tous les produits, supérieure à celle des importations. En avril 2025, la baisse de l'excédent commercial agroalimentaire découle de la dégradation des échanges avec les pays tiers.

Figure 1 : solde global des échanges agroalimentaires



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Un excédent commercial agroalimentaire toujours en recul sur un an

En avril 2025, le solde commercial agroalimentaire atteint 292 M€, en recul de 146 M€ sur un an et se rapproche du niveau bas enregistré pour un mois d'avril en 2009. Ce résultat est la conséquence d'une hausse de la valeur des importations sur un an (+ 499 M€, soit + 7 %) supérieure à celle des exportations (+ 353 M€, soit + 5 % par rapport à avril 2024).

L'excédent commercial avec les pays tiers recule sur un an (- 147 M€). Les importations sont tirées à la hausse (+ 231 M€, soit + 10 %) par l'augmentation de la valeur des achats de produits transformés (+ 160 M€ sur un an, soit + 11 %), principalement du chocolat et des produits issus de la transformation du cacao. Elle n'est qu'en partie compensée par la progression des exportations (+ 83 M€, soit + 3 % sur un an). Les importations de produits bruts augmentent également sur un an, mais dans une moindre mesure (+ 71 M€, soit + 8 %). La hausse significative en valeur des achats de cacao et de thé est en partie contrebalancée par le recul des importations de produits de la pêche et de graines oléagineuses (colza d'Australie et d'Ukraine). Les ventes de produits bruts vers les pays tiers sont par ailleurs en retrait sur un an (- 78 M€, soit - 15 %), en raison du recul des ventes de céréales (principalement du blé tendre à destination de l'Algérie). Les exportations de produits transformés restent dynamiques (+ 161 M€, soit + 7 %) et bénéficient, là aussi, de la nouvelle hausse en valeur des exportations de chocolat et des produits issus de la transformation du cacao. Au total, en avril 2025, le déficit commercial des produits bruts avec les pays tiers se creuse de 149 M€ à - 563 M€ et l'excédent des échanges de produits transformés avec ces pays est quasi-stable à un milliard d'euros (Md€).

Le déficit avec l'Union Européenne (UE) est stable sur un an en avril 2025 (- 165 M€) du fait de hausses en valeur des importations (+ 269 M€, soit + 6 %) et des exportations (+ 270 M€, soit + 6 %) quasi équivalentes. Pour les produits bruts, la hausse des ventes de céréales (maïs, blé) et d'animaux vivants (bovins) compense l'augmentation des importations de fruits et légumes (pommes de terre, oranges et avocats notamment). Les hausses des exportations et des importations de produits transformés (de l'ordre de 230 M€ sur un an en avril 2025) sont toutes deux tirées par les échanges concernant les « autres produits alimentaires », principalement du chocolat et des produits issus du cacao mais aussi du café ou du sucre. Pour les importations, la hausse des produits laitiers, plus particulièrement du beurre et des fromages, est aussi notable.

Figure 2 : commerce agroalimentaire par zone et par type de produits

Million d'euros

Produits CPF2	Avril					
	Importations		Exportations		Solde	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
UE						
Produits bruts	776	814	1263	1300	487	486
Produits transformés	3557	3787	2904	3137	-653	-651
TOTAL AGROALIMENTAIRE	**4333**	**4602**	**4167**	**4436**	**-166**	**-165**
Pays tiers						
Produits bruts	933	1004	519	441	-414	-563
Produits transformés	1409	1569	2428	2589	1019	1020
TOTAL AGROALIMENTAIRE	**2342**	**2573**	**2947**	**3030**	**605**	**457**
Monde						
Produits bruts	1709	1818	1782	1741	73	-78
Produits transformés	4966	5356	5332	5726	366	370
TOTAL AGROALIMENTAIRE	**6675**	**7174**	**7113**	**7467**	**438**	**292**

Source : Douanes, traitement SSP

PRODUITS AGRICOLES BRUTS

Des échanges de produits bruts déficitaires

En avril 2025, le solde des échanges de produits agricoles bruts diminue de 150 M€ sur un an du fait de la dégradation des échanges commerciaux avec les pays tiers et devient déficitaire (- 78 M€).

Les exportations (1,7 Md€) diminuent de 41 M€ sur un an (- 2 %). Les exportations de céréales, au premier rang des produits bruts exportés, reculent de 5 % sur un an (- 29 M€, soit - 5 % sur un an) de même que celles de graines oléagineuses (colza principalement) et de légumes (pommes de terre) (- 27 M€ dans les deux cas). Ces diminutions sont en partie compensées par la progression des exportations d'animaux vivants (+ 66 M€, soit + 27 % sur un an), principalement des bovins à destination de l'Italie.

Les importations de produits bruts (1,8 Md€ en avril 2025) augmentent de 109 M€ sur un an (+ 6 %), principalement du fait de la hausse des prix des plantes à boisson (fèves de cacao, grains de café) dont les achats augmentent de 93 % en valeur sur un an (+ 124 M€). Les importations de fruits et légumes augmentent également (respectivement de 24 et 49 M€). À l'inverse, les achats de produits de la pêche et de graines oléagineuses baissent respectivement de 39 et 38 M€ sur un an en avril 2025.

Figure 3 : échanges de produits agricoles bruts

Million d'euros

Produits CPF4	Avril					
	Importations		Exportations		Solde	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
PRODUITS BRUTS	**1709**	**1818**	**1782**	**1741**	**73**	**-78**
Agriculture et élevage	**1464**	**1620**	**1633**	**1605**	**170**	**-15**
Céréales, légumineuses, oléagineux	186	164	786	730	600	567
Céréales n. c. riz	*21*	*37*	*627*	*599*	*606*	*562*
Oléoprotéagineux	*164*	*126*	*158*	*131*	*-6*	*4*
Légumes, fleurs, plantes	483	532	398	367	-84	-165
Légumes	*434*	*483*	*376*	*349*	*-58*	*-134*
Productions des cultures permanentes	720	860	207	199	-514	-661
Fruits	*431*	*455*	*163*	*154*	*-268*	*-301*
Café, cacao, thé	*133*	*258*	*2*	*4*	*-131*	*-254*
Animaux vifs, œufs, miel	75	64	242	308	167	244
Bovins	*11*	*3*	*146*	*217*	*135*	*215*
Produits sylvicoles	**28**	**21**	**62**	**55**	**33**	**34**
Pêche et aquaculture	**217**	**177**	**86**	**81**	**-130**	**-97**

Source : Douanes, traitement SSP

PRODUITS AGRICOLES TRANSFORMES

Un excédent commercial qui évolue peu sur un an

L'excédent des échanges de produits transformés (industries agroalimentaires et tabacs) évolue peu sur un an, en avril 2025 (+ 4 M€, à 370 M€), aussi bien avec l'UE qu'avec les pays tiers.

Les exportations (5,7 Md€) progressent de 394 M€ sur un an (+ 7 %). L'augmentation des ventes des « autres produits alimentaires » (+ 223 M€ sur un an), principalement du chocolat et des produits issus du cacao, se poursuit. D'autre part, les exportations de viandes et de produits à base de viande sont relativement dynamiques (+ 67 M€, soit + 14 % sur un an), notamment avec des exportations de viande bovine qui sont portées par la demande européenne.

Les importations (5,4 Md€) sont en hausse de 390 M€ sur un an (+ 8 %). Cette augmentation est également due à la hausse des « autres produits alimentaires » (+ 256 M€), plus particulièrement du chocolat et des produits issus du cacao, toujours dans un contexte de flambée des prix du cacao. La croissance des importations de produits laitiers (+ 100 M€) résulte essentiellement de la hausse de la valeur des importations de beurre (en provenance d'Irlande et des Pays-Bas principalement) et, dans une moindre mesure, de fromages (essentiellement en provenance d'Italie et de Belgique).

Figure 4 : échanges de produits agricoles transformés

Million d'euros

Produits CPF4	Avril					
	Importations		Exportations		Solde	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
IAA, TABACS	**4966**	**5356**	**5332**	**5726**	**366**	**370**
Viandes, produits de l'abattage	732	805	466	530	-266	-275
Viande bovine	*156*	*179*	*101*	*128*	*-56*	*-51*
Viande porcine	*81*	*75*	*88*	*90*	*6*	*15*
Volaille	*149*	*170*	*56*	*60*	*-93*	*-110*
Produits préparés de la pêche	372	404	90	97	-283	-307
Produits à base de fruits et légumes	624	637	284	299	-340	-338
Huiles, tourteaux, corps gras	471	392	172	178	-299	-214
Tourteaux	*182*	*140*	*11*	*16*	*-171*	*-124*
Produits laitiers, glaces	520	621	760	799	239	179
Fromages	*238*	*274*	*312*	*340*	*73*	*66*
Produits des céréales	226	223	330	300	103	77
Biscuits, pâtisseries, pâtes	298	319	252	269	-46	-50
Autres produits alimentaires	1008	1264	1011	1235	4	-29
Sucre	*34*	*29*	*142*	*153*	*107*	*124*
Chocolat, confiserie	*359*	*582*	*251*	*411*	*-107*	*-171*
Aliments pour animaux	155	157	294	312	138	155
Boissons	444	419	1650	1672	1206	1253
Vins, champagne	*81*	*82*	*1017*	*1032*	*936*	*950*
Eaux de vie, alcools	*123*	*105*	*363*	*389*	*240*	*284*
Tabacs	115	115	24	35	-91	-80

Source : Douanes, traitement SSP

Thibaut Champagnol
SSP - SDSSR/BSSC

Sources, définitions et méthodologie

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

Sources, définitions et méthodologie (suite)

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB (cf. définition ci-dessous), pour toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.
La classification des produits française révision 2.1 (CPF rév. 2.1 2015) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er janvier 2015 à la CPF rév. 2.
La Direction générale des douanes et droits indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats à compter des chiffres du mois de mars 2020. Les données ont été mises à jour à partir de janvier 2015.
Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne devaient être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations jusqu'en 2022. À partir de cette date, le statut juridique de la collecte des informations relatives aux expéditions et introductions de biens avec les partenaires de l'Union européenne (UE) est modifié. Il n'est plus fait référence à un seuil statistique. Un échantillon d'entreprises est sélectionné qui doit obligatoirement répondre à l'enquête.
Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.
Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.
À l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.
À l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.
Le pays indiqué est celui d'origine des marchandises.

Pour en savoir plus

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole dans la rubrique Conjoncture.
Les séries conjoncturelles publiées sur le thème de cette *Infos Rapides* sont disponibles sur le site Agreste à la rubrique Chiffres et Analyses/données/séries conjoncturelles : www.agreste.agriculture.gouv.fr

STATISTIQUE PUBLIQUE

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : SSP
ISSN 2726-6621
© Agreste 2025